

SOCIETE CANINE DU HAUT-RHIN

AFFILIEE A LA SOCIETE CENTRALE CANINE POUR L'AMELIORATION DES RACES DE CHIENS EN FRANCE - RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE

INSCRITE AU REGISTRE DES ASSOCIATIONS DU GREFFE DU TRIBUNAL CANTONAL DE MULHOUSE-VOL.III-FOL50

Secrétariat Général : 22, rue Sainte Thérèse BP 2411 – 68067 Mulhouse Cedex

Permanence : Vendredi de 17 à 19h00 – Tel : 03.89.32.10.25 - Fax : 03.89.42.37.35 – www.schr68.com



SCHR - CEAR

MEYER MARC
CTR Agility du Haut-Rhin
2, rue du Hêtre
68200 Mulhouse
Tel/Fax : 03.89.43.58.67
E-Mail : meyermarc@evhr.net

**Présidents des Clubs
Responsables Agility**

Mulhouse, le 16.2.05

Objet : Sélectif du Grand Prix de France SCC 2005

La Fédération Canine d'Alsace a confié l'organisation du Sélectif du Grand Prix de France SCC, au CSCT Bantzenheim, pour le 15 mai 2005.

Les juges pressentis : Jean-Luc BRECHET (GPF) et Daniel HESSENAUER (Concours)

Afin de rendre la journée plus attractive, nous avons ajouté un concours en parallèle : 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} Degré, OPEN, GPF (réservé pour les hors régionaux) et le Jumping, c'est à dire que ceux qui le désirent auront la possibilité de faire en plus des 2 épreuves du Sélectif, 2 épreuves supplémentaires donc quatre épreuves dans la journée. Ce concours est ouvert à tous nos amis des Régionales voisines.

Les demandes d'engagement accompagnées des droits d'inscription, (12.20 € par chien, chèque à l'ordre du CSCT Bantzenheim), la photocopie de la licence et des trois qualificatifs sont obligatoirement joints ainsi que du certificat antirabique pour les chiens de 2^{ème} Catégorie ou venant des pays étrangers sont à envoyer avant le 05 mai 2005 à :

HESSENAUER Carmen – 44C, rue de Carrières - 68110 ILLZACH - 03.89.53.77.94

Une restauration sera assurée, au prix de 7.50 € (Grillades, frites, dessert et café). Pour préparer au mieux le concours, nous vous serions grésés de réserver. La remise des dossards est prévue à partir de 7h00 et le début des épreuves pour 8h00.

Le conducteur devra être membre d'un club ou d'une régionale affiliée à la FCI. Celui-ci sera titulaire d'une assurance Responsabilité Civile et dégage le club organisateur de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vols, maladies et dommages divers) qui pourraient survenir à lui-même ou à son chien, ou être occasionnés par lui-même ou son chien. Les demandes d'engagements seront signées par le président du club du concurrent. Une autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs.

Pour le Sélectif, les critères de participation sont être membre d'un Club canin de la SCHR ou de la SCBR et avoir obtenu trois Qualificatifs (**Très bon ou Excellent sous 3 Juges différents**) dans des épreuves du GPF SCC **depuis le dernier Sélectif du 2 mai 2004.**

La participation de vos membres est essentielle pour la représentation de notre Fédération Canine d'Alsace à la Finale du GPF SCC qui se déroulera à Montélimar le 13 et 14 août. En effet 25% des participants de notre Sélectif seront sélectionnés.

En remerciant d'avance tous les Responsables AGILITY de la Fédération Canine d'Alsace qui vont mobiliser leurs équipes pour qu'elles participent à cette prestigieuse manifestation qui devrait être un aboutissement du travail qu'ils accomplissent toute l'année, je vous adresse mes meilleures salutations.

Meyer Marc